

COMPAGNIE 00 ESCADRON

DE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

00307219

UNITÉ

CODE UNITÉ

03965

PROCÈS-VERBAL N°

338 / 1990

/ 19

N° PIÈCE

1

N° FEUILLET

1 / 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- Observation d'un O.V.N.I.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) B, adjudant, O.P.J. et S. , Gendarme, A.P.J.

VU L'ES ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 à 78 du C.P.F.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

CE JOUR ^{DATE HEURE} 05.11.1990 à 19 heures 20, nous sommes avisés de ce qu'un phénomène étrange vient de se produire à 19 heures 05, dans le ciel, à l'aplomb de la commune de et que tout laisse supposer qu'il peu s'agir d'un O.V.N.I.

Nous rendons aussitôt compte à notre commandant de compagnie à et apprenons que cette observation a également été faite en divers endroits du département.

Le 09 novembre 1990, monsieur B , demeurant à a été entendu sur l'observation effectuée et nous a re-produit un croquis complétant ses dires. (Cf. pièces N° 2 et 3)

Mentionnons que depuis cette observation où la presse s'est largement étendue, l'explication du phénomène a été donnée, il s'agissait de la désintégration d'une fusée soviétique, qui pénétrait dans l'atmosphère.

2

Ministre de la défense, direction générale de la Gendarmerie nationale, bureau défense-opérations.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

LE 19.11.1990

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES

- 1 M. le Préfet à
- 1 Parquet à
- 1 Général commandant la région aérienne
- 1 AUX ARCHIVES

SIGNATURE(S)

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE O **XXXXXX**
 1
 UNITE
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
338 / 1990

PROCEDURE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
TEMOIN

90307219/1
 N° FEUILLE 2 N° FEUILLET 1/1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
 ce jour **09.11.1990 à 15 H 15**

nous soussigné(s) **B**, adjudant, O.P.J.

vu les articles **16 à 19 et 75 à 78**

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
B
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
M né le
 FILIATION ◀ DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶ SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
Ferme du agriculteur

DECLARATION : "Le 05 novembre 1990 à 19 heures 02, je me trouvais à une cinquantaine de mètres de mon domicile, lorsque j'ai vu dans le ciel le phénomène suivant : un faisceau lumineux de couleur orange rosé correspondant à environ le 1/10 du champ visuel dans le sens du déplacement. Ce faisceau se déplaçait d'ouest sud ouest en est nord est. A l'intérieur, j'ai remarqué les points suivants, à savoir : une lumière blanche intense légèrement excentrée sur le côté droit de la pointe du faisceau dont le front était assez large, huit à dix points lumineux orangés légèrement à l'arrière de la grande lumière, quatre ou cinq traînées blanches un peu floues avec une dernière traînée en retrait. Tous ces points lumineux se déplaçaient à une vitesse constante et aucune modification n'est intervenue dans la structure de l'ensemble. J'ai pu observer ce phénomène durant une trentaine de secondes environ. Je précise qu'aucun bruit n'était perceptible. J'ajoute que par rapport à la vitesse et à l'intensité de la lueur blanche, l'altitude me paraissait moindre que celle des avions longs courriers. Si ce phénomène s'est passé à une altitude supérieure aux vols longs courriers, il semblerait que l'objet soit gigantesque. Pour ma part ce phénomène n'a rien de comparable avec le passage d'une météorite qui se fait en quelques secondes seulement."

Le 09 novembre 1990 à 15 heures 35. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus en laquelle je persiste n'ayant rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

--- La personne entendue, --- L' O.P.J., ---
 (A signé au carnet de déclarations)

90307219

